

**Yves Coppieters, Ministre wallon de la Santé, de l'Environnement,
des Solidarités et de l'Économie sociale**
Chaussée de Louvain 2
5000 Namur
Belgique

Objet : Soutien à une Belgique pionnière en matière de prévention des déchets d'emballage
Date : Jeudi 26 Mars 2026

Mesdames, Messieurs les Ministres des régions wallonne, flamande, de la région de Bruxelles-Capitale, et du gouvernement fédéral,

Il a été porté à notre attention que les trois régions belges travaillent à la révision de leur accord de coopération emballages ("*ACI Emballages*") afin d'anticiper l'entrée en application du règlement européen Emballages et Déchets d'Emballages (PPWR) le 12 août 2026.

Nous voulons saluer la Belgique pour ses **ambitions en matière de prévention**. Cela notamment en **rendant officiellement responsables les producteurs** de l'atteinte des objectifs de prévention de l'article 43 du règlement (art. 3 §1/2 de l'ACI) et en prévoyant une "**cotisation prévention**" en cas d'objectifs de prévention manqués (art. 22/13). La cotisation sera de 50€ par tonne 'non atteinte' et sera calculée **par types de matériaux pour éviter des effets de substitution**. Elle sera payée par les éco-organismes ou directement par les producteurs individuels (le cas échéant).

Par cette mesure, la Belgique respecte les obligations du nouveau règlement Emballages et Déchets d'Emballages (PPWR). Le règlement demande en effet aux États Membres de prendre les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs de prévention, notamment aux moyens d'instruments et incitants économiques (considérant 121). Cette mesure proposée par les régions est également alignée avec les ambitions de la Belgique d'être pionnière en matière d'économie circulaire.

Nous saluons le fait qu'avec cette "**cotisation prévention**" les régions se donnent les moyens financiers d'accélérer la transition vers des systèmes d'emballages respectant l'échelle de Lansink, dans le cas où les objectifs européens ne seraient pas atteints en 2030, 2035 et 2040. Les fonds de cette cotisation pourront être utilisés pour financer des systèmes de réemploi, vrac, remplissage ou autres mesures contribuant aux objectifs de prévention.

Cette mesure n'impacterait les producteurs qu'en cas de non-respect des objectifs de prévention. Elle incitera donc efficacement ces derniers à se tourner vers d'autres systèmes d'emballage donnant la priorité à la prévention afin d'éviter de devoir payer cette cotisation. De plus, cette cotisation s'appliquerait par types de matériaux afin d'éviter une substitution entre types d'emballages. Cela fait judicieusement barrage à de potentielles injustices entre producteurs - par exemple : entre un emballage plastique versus un emballage en carton.

Bien entendu, toutes les parties prenantes ayant un rôle à jouer dans la gestion des emballages (intercommunales de déchets, villes et communes, consommateurs, distributeurs) auront toujours un rôle essentiel à jouer. Néanmoins, responsabiliser l'ensemble des producteurs - plaçant des emballages sur le marché belge - permettra un partage plus équitable des efforts et une prévention à la source.

Les signataires de cette lettre s'unissent pour soutenir une position forte et appuient l'importance d'aller au bout de vos ambitions et permettre ainsi à la Belgique de conserver sa place de pionnière en matière d'économie circulaire et de prévention des déchets.

Nous vous encourageons également à partager vos ambitions avec les autres États membres et à vous coordonner avec la Commission européenne. Vous pourrez ainsi ouvrir la voie à une véritable économie circulaire des emballages, et les autres États membres pourront suivre votre exemple.

Cordialement,

Lettre co-signée par :

Belgique

Bond Beter Leefmilieu, Kira Van den Ende (Belgium)
BRAL, Geoffrey Usé (Belgium)
Canopea, Pauline Modrie (Belgium)
ConsumAction, Sylvie Droulans (Belgium)
Copidec, Laurent Dupont (Belgium)
City to Ocean, Pieter Elsen (Belgium)
De Transformisten, Stephanie De Bock (Belgium)
Dryade, Dries Verhaeghe (Belgium)
Fair Resource Foundation, Chloé Schwizgebel (Belgium)
HERWIN, Eva Verraes (Belgium)
Inter-Environnement Bruxelles, Cataline Sénéchal (Belgium)
Proper Strandlopers, Tim Corbusier (Belgium)
RESSOURCES, Jean-Marc Caudron (Belgium)
Testaankoop, Julie Frère (Belgium)
Zero Waste Belgium, Pauline Talbot (Belgium)

Europe

ACR+, Françoise Bonnet (Europe)
Environmental Coalition on Standards (ECOS), Fanny Rateau (Europe)
New European Reuse Alliance (New ERA), Fernando Rodríguez-Mata (Europe)
Environmental Paper Network International, Mateus Carvalho (Europe)
Zero Waste Europe, Aline Maigret (Europe)

Autres États Membres

GLOBAL 2000, Anna Leitner (Austria)
Zero Waste Austria, Daniela Hinteregger (Austria)
Zero Waste Estonia, Marianne Sepp (Estonia)
No Plastic In My Sea, Muriel Papin (France)
Réseau Vrac et Réemploi, Célia Rennesson (France)
Surfrider Foundation Europe, Lisa Pastor (France)
Zero Waste France, Bastien Faure (France)
Forum Ökologie & Papier, Evelyn Schönheit (Germany)
Ocean. Now!, Meike Schützek (Germany)
Humusz Szövetség, György Szabó, (Hungary)
Voice Of Irish Concern for the Environment (VOICE), Tad Kirakowski (Ireland)
Zero Waste Montenegro, Vanja Cicmil (Montenegro)
Dutch Cups, Dennis Valent (Netherlands)
Plastic Soup Foundation, Maria Westerbos (Netherlands)
Searious Business, Emma Samson (Netherlands)
Zero Waste Nederland, Elisah Pals (Netherlands)
Polish Zero Waste Association (Poland)
Sciaena, Valentina Muñoz Farias (Portugal)
ZERO, Susana Fonseca (Portugal)
Ekologi brez meja, Jaka Kranjc (Slovenia)
Focus Association for Sustainable Development, Nina Tome (Slovenia)
Gallifrey Foundation, Antoinette Vermilye (Switzerland)
UK Without Incineration Network (UKWIN), Shlomo Doven (UK)

